



ACTE n° 2024D41 du 19 août 2024
DELIBERATION portant attribution de subventions aux associations

Le dix-neuf août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents (13) : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, CORTESE Jean Louis, LEQUEUX Jean-Louis, FAUGERES Karine, DUCROS Alexandre, FRAYSSINET Sylvie.

Absents excusés (1) : DURAND Joelle.

Pouvoirs (1) : Danielle BLANC-ANTES donne pouvoir à Sylvie FRAYSSINET.

Secrétaire de séance : **Fatima SELAM**

2024D41 : Attribution de subventions au titre d'évènements conduits par les associations

M. le Maire indique que le secteur associatif propose des animations festives en saison estivale. Pour appuyer les actions et poursuivre la dynamique engagée, deux d'entre elles sollicitent un accompagnement financier, à savoir :

⇒ **L'association du Marché de Monesties** (estival les jeudis en soirée de fin juin à fin août) sollicite une subvention de 600 € pour une rémunération juste des artistes (10 concerts gratuits) et l'investissement en matériel.

Monesties Médiévales : la commune a octroyé une subvention de 250 € pour les 2 années 2022 & 2023. L'association souhaite reconduire ses actions en 2025 (dont Repas médiéval, journée contes et légendes, fête de la musique et festivités d'été; ils prévoient également d'ajouter une fête de la sorcière et l'amélioration du système d'éclairage lors des manifestations).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

- Décide d'octroyer les subventions suivantes :
 - Association des marchés de Monesties : 600,00 €
 - Association Monesties Médiévales : 250,00 €
- Autorise le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Monesties, les jour, mois et an ci-dessus.

